



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2022 A
MONNETIER-MORNEX

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Monnetier-Mornex sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 4 octobre 2022

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 18

Délégués suppléants remplaçants présents : 7

Délégués présents : 25

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26

Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Régis LAMURE

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Sylvia DUSONCHET, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Allain BERTHIER, François FILET, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Antoine VALENTIN, Paul CHENEVAL et Mélanie LECOURT.

Dépôt de pouvoirs : Jean-Paul COSTAZ à Alexandre ROSAY

Excusés : Frédéric MARMOUX, Bruno FOREL et Barthelemy GONZALES RODRIGUEZ

Absent : Arnaud LAYAT

Heure d'ouverture de séance : 19 H 30

Heure de clôture de séance : 21 H 05

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée délibérante du 14 septembre 2022
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. Marché public de construction du siège – Autorisation à signer le marché
5. Convention avec le pôle santé au travail du Centre de gestion 74
6. Présentation du rapport annuel du SM3A pour l'année 2021
7. Questions diverses
8. Informations diverses

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n° D22_10_12_91

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 14 septembre 2022 à Faucigny.

Délibération n° D22_10_12_92

OBJET : PROCHAINE REUNION

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE FIXER la prochaine réunion à St-Jeoire, le 9 novembre 2022.

Délibération n° D22_10_12_93

OBJET : MARCHE PUBLIC DE CONSTRUCTION DU SIEGE – AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE

Le Bureau syndical s'est réuni le 12 octobre 2022 pour faire des propositions au Comité syndical à propos de l'analyse des offres, selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation.

Considérant l'estimation du maître d'œuvre à 1 827 000 € HT pour l'ensemble des travaux, et l'ensemble des offres les moins disantes pour un montant total à 2 230 877 € HT, des négociations apparaissent nécessaires pour la majeure partie des lots.

Lot 1 : Terrassement – VRD

Deux offres ont été déposées. L'offre la mieux disante est celle de l'entreprise SARL Decarroux TP pour un montant de 139 174,76 € HT. L'estimation du maître d'œuvre est de 120 000 € HT.

Considérant l'écart de prix entre l'offre et l'estimation du maître d'œuvre, il est proposé une négociation avec l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante, avec une ouverture à l'adaptation technique.

Lot 2 : Revêtements extérieurs – bordures

Une seule offre a été déposée. Son montant est de 69 999,02 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 41 000 € HT.

Il est proposé de classer ce lot sans suite, pour motif d'intérêt général (absence de concurrence, et proposition financière supérieure au budget alloué pour cette opération), et de lancer une nouvelle consultation.

Lot 3 : Espaces verts

Trois offres ont été déposées. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle d'ALPES JARDINS PAYSAGES, pour un montant de 48 837,62 € (estimation du maître d'œuvre : 53 000 €).

Il est proposé d'attribuer ce lot à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lot 4 : Gros œuvre

4 offres ont été déposées pour ce lot. L'offre la moins-disante est de 197 655,53 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 105 000 € HT.

Considérant l'écart de prix entre les offres et l'estimation du maître d'œuvre, il est proposé de mener une négociation avec l'ensemble des candidats, avec une ouverture à l'adaptation technique, pour ne pas mettre en péril le projet.

Lot 5 : Charpente et ossature Bois des Alpes – charpente métallique – zinguerie – bardage

Deux offres ont été déposées. L'offre la mieux disante est celle de l'entreprise LP Charpente pour un montant de 493 638,42 € HT (estimation du maître d'œuvre : 491 000 € HT).

Il est proposé une négociation avec l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante, avec une ouverture à l'adaptation technique.

Lot 6 : Etanchéité

Deux offres ont été déposées. L'offre la moins disante est de 88 684,30 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 53 000 € HT.

Il est proposé de classer ce lot sans suite pour motif d'intérêt général (proposition financière supérieure au budget alloué pour cette opération, redéfinition du besoin, avec une modification technique pour support bois compte tenu des prix de l'acier), et de lancer une nouvelle consultation.

Lot 7 : Menuiseries extérieures et murs rideaux bois – aluminium

Quatre offres ont été déposées. L'offre la moins disante est de 197 811 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 180 500 € HT.

Il est proposé de classer ce lot sans suite pour motif d'intérêt général (proposition financière supérieure au budget alloué pour cette opération, redéfinition du besoin, avec une modification technique portant sur les coffres BSO et le remplacement des portes du sas d'entrée en acier par de l'aluminium), et de lancer une nouvelle consultation.

Lot 8 : Plafonds – faux plafonds – cloisons – doublages

Quatre offres ont été déposées pour ce lot. L'offre la moins disante est de 66 375,45 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 104 500 € HT.

Il est proposé une négociation avec l'ensemble des candidats.

Lot 9 : Menuiseries intérieures – agencement

Cinq offres ont été déposées. Une offre est déclarée irrégulière (absence d'acte d'engagement dans son offre).

L'offre la mieux disante est celle de l'entreprise MENUISERIE PELLET JAMBAZ pour un montant de 90 791,68 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 94 000 € HT.

Il est proposé de demander des compléments à l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante, notamment sur la conception de l'escalier du bâtiment (prix anormalement bas par rapport aux autres candidats).

Si les compléments apportés répondent au besoin, il est proposé d'attribuer le lot à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lot 10 : Chapes – Carrelages - Faïences

Deux offres ont été déposées. L'offre la moins disante est de 62 138,54 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 59 000 € HT.

Il est proposé une négociation avec l'ensemble des candidats, avec une ouverture à l'adaptation technique.

Lot 11 : Sols souples

Deux offres ont été déposées. L'offre la moins disante est de 14 826,87 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 23 000 € HT.

Il est proposé une négociation avec l'ensemble des candidats, avec une ouverture à l'adaptation technique.

Lot 12 : Peinture

Sept offres ont été déposées pour ce lot. L'offre la moins disante est de 23 309,58 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 28 000 € HT.

Il est proposé une négociation avec l'ensemble des candidats, avec une ouverture à l'adaptation technique.

Lot 13 : Serrurerie

Deux offres ont été déposées. L'offre la moins disante est de 79 744,20 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 85 400 € HT.

Il est proposé de classer ce lot sans suite pour motif d'intérêt général (redéfinition du besoin, avec une suppression du portillon, un remplacement des portes du sas d'entrée en aluminium, compte tenu des prix de l'acier), et de lancer une nouvelle consultation.

Lot 14 : Ascenseur

Quatre offres ont été déposées. L'offre la moins disante est de 23 550 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 22 000 € HT.

Il est proposé une négociation avec l'ensemble des candidats.

Lot 15 : Nettoyage

Trois offres ont été déposées. L'offre la moins disante est de 5 280,00 € HT avec une estimation du maître d'œuvre à 3 000 € HT.

Il est proposé de classer ce lot sans suite pour motif d'intérêt général (proposition financière supérieure au budget alloué pour cette opération).

Lot 16 : Electricité – Courants faibles

Trois offres ont été déposées pour ce lot. L'offre la moins disante est de 164 761,61 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 180 000 € HT.

Il est proposé une négociation avec l'ensemble des candidats.

Lot 17 : Chauffage – Ventilation - Sanitaire

Quatre offres ont été déposées pour ce lot. L'offre la moins disante est de 193 440,88 € HT, avec une estimation du maître d'œuvre à 226 500 € HT.

Il est proposé une négociation avec l'ensemble des candidats.

Il est ainsi demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à :

- signer le marché public pour le lot 3 : Espaces verts, avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,
- à demander des compléments à l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante pour le lot 9 : Menuiseries intérieures, agencement,
- à mener une négociation avec les entreprises les mieux disantes pour les lots 1 et 5
- à mener une négociation avec l'ensemble des entreprises pour les lots 4, 8, 10, 11, 12 14, 16 et 17
- à déclarer sans suite, et lancer une nouvelle consultation pour les lots 2, 6, 7, 13 et 15.

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AUTORISER le Président à :

- Signer le marché public pour le lot 3 Espaces verts avec l'entreprise ALPES JARDINS PAYSAGE pour un montant de 48 837,62 € HT,
- Demander des compléments à l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante pour le lot 9, et attribuer le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse c'est-à-dire avec l'entreprise MENUISERIE PELLET JAMBAZ,
- Mener une négociation avec les entreprises les mieux disantes pour les lots 1 et 5,
- Mener une négociation avec l'ensemble des entreprises pour les lots 4, 8, 10, 11, 12 14, 16 et 17,
- Déclarer sans suite, et lancer une nouvelle consultation pour les lots 2, 6, 7, 13 et 15,

DE PROPOSER l'inscription des crédits nécessaires pour les travaux programmés pour les années 2023 et 2024 aux budgets primitifs annexes eau potable et assainissement 2023 et 2024,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le



ID : 074-200036440-20221109-D22_11_09_97-DE

Délibération n° D22_10_12_94

OBJET : CONVENTION AVEC LE POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION 74

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE SOLLICITER le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache ;

D'AUTORISER Le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de santé au travail selon projet annexé à la présente délibération ;

D'AUTORISER Le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

Délibération n° D22_10_12_95

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SM3A POUR L'ANNEE 2021

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

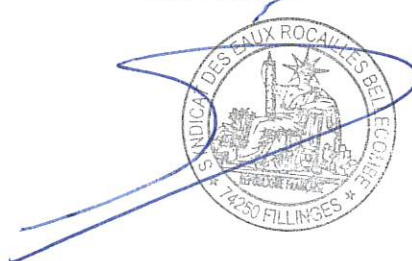
D'ACTER la présentation du rapport annuel d'activité 2021 du SM3A,

DE TRANSMETTRE ce rapport aux collectivités adhérentes au Syndicat.

SIGNATURES DU PROCES-VERBAL

Le Secrétaire de Séance
Régis LAMURE

Le Président du Syndicat
Luc PATOIS



Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le



ID : 074-200036440-20221109-D22_11_09_97-DE